

Initiatives ministérielles

Pourquoi faudrait-il abandonner un système avantageux pour le Canada pour la simple raison que les multinationales se plaignent de ne pas faire assez de bénéfices à cause de ce système? Nous pouvons certes nous battre pour conserver ce qui est bon pour le Canada au lieu de toujours faire plaisir aux étrangers ou aux Américains. Je ne vois pas pourquoi nous ne le ferions pas.

Nous avons développé une industrie des produits génériques qui n'accapare que 8 p. 100 du marché, qui emploie 3 000 personnes et qui détient 22 p. 100 de tous les actifs du secteur pharmaceutique au Canada. Qui plus est, cette industrie fait de la recherche fondamentale et de la recherche clinique. Elle s'adonne aux activités que nous voulons voir émerger dans les industries purement canadiennes.

Savez-vous ce que l'introduction de la licence obligatoire par les libéraux en 1969 a permis d'autre? Le système nous a permis de nous doter d'une excellente industrie chimique canadienne. Sans laboratoires de chimie, nous ne serions pas en mesure de produire nos propres médicaments.

Le projet de loi n'aura pas de graves répercussions uniquement sur les sociétés pharmaceutiques, mais également sur les entreprises de chimie qui ont pu naître et se développer grâce aux entreprises de fabrication de produits génériques et grâce à notre licence obligatoire.

Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps, mais je veux aborder deux autres aspects. Il y a tout d'abord la question de la rétroactivité et la question des coûts supplémentaires pour les consommateurs.

Des consommateurs et des experts ont déclaré que le coût du projet de loi C-91, pour eux et pour le système canadien, dont les petites entreprises qui paient de l'assurance collective et le système de soins de santé, se situera entre quatre et sept milliards de dollars au cours des 12 prochaines années. Ce sont les contribuables canadiens qui paieront, d'une façon ou de l'autre.

Qu'avons-nous exigé en retour? Au moins, avec le projet de loi C-22, nous avons demandé à l'industrie pharmaceutique de donner quelque chose en retour et de créer des emplois dans le secteur de la recherche, non pas des emplois mal rémunérés mais de bons emplois. Nous n'avons pas fait de même dans ce projet de loi. Pourquoi? Aux États-Unis et en Europe, les compagnies doivent réinvestir dans la R-D 20 p. 100 du produit de leurs ventes.

Nous n'avions demandé que 10 p. 100 dans le projet de loi C-22, et nous ne demandons rien du tout dans celui-ci. S'il permet aux compagnies de réaliser d'énormes profits, le gouvernement a incontestablement l'obligation et la responsabilité, envers les Canadiens, d'exiger quelque chose en retour. Ce quelque chose, ce sont des investissements d'au moins 16 p. 100 ou 20 p. 100 dans la R-D. Pourquoi les Canadiens ne le méritent-ils pas?

Je constate que ma période de temps est écoulée. J'aurais bien aimé pouvoir continuer.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues du Parti libéral et du caucus libéral pour dénoncer le projet de loi C-91, qui est une mesure législative très préjudiciable et très dangereuse pour le régime d'assurance-maladie du Canada.

C'est une mesure à sens unique qui aurait essentiellement pour effet de paralyser toute l'industrie canadienne de produits pharmaceutiques génériques, qui est en place depuis la fin des années 60 grâce au système d'octroi de licences obligatoires.

Ce système sera éliminé par suite de la mise en oeuvre du projet de loi C-91. Il sera supprimé, et cela se traduira d'abord par des hausses du prix des médicaments d'ordonnance achetés par les Canadiens. C'est un fait. Les fabricants de médicaments brevetés l'ont dit, tout comme les membres du gouvernement qui ont pris la parole relativement à cette mesure législative.

Dans les années 60, à l'époque où il était ministre de la Consommation et des Corporations, le député de Vancouver Quadra a créé le système canadien notamment pour maintenir à des niveaux raisonnables le prix des médicaments prescrits au Canada. Qu'y a-t-il de mal à cela? Le système est parvenu, en fait, à atteindre cet objectif.

Si le système disparaît, nous n'aurons plus de sociétés comme Apotex et Novopharm, des sociétés pharmaceutiques canadiennes à la fine pointe de la technologie. Nous n'aurons plus aucun moyen d'encourager les sociétés de pointe à se lancer dans ce secteur d'activité. Cela réduira la diversification et créera un monopole.

Je croyais que la diversification en vue d'une saine compétition faisait partie des principes des conservateurs et que ceux-ci voulaient éviter les monopoles, tant dans le transport aérien que dans l'industrie pharmaceutique. Car c'est cela qui est en jeu, et non pas un argument bidon selon lequel ceux qui s'opposent au projet de loi C-91 sont contre le Québec. C'est faux. Ce genre d'argument sème la discorde et constitue le véritable «ennemi